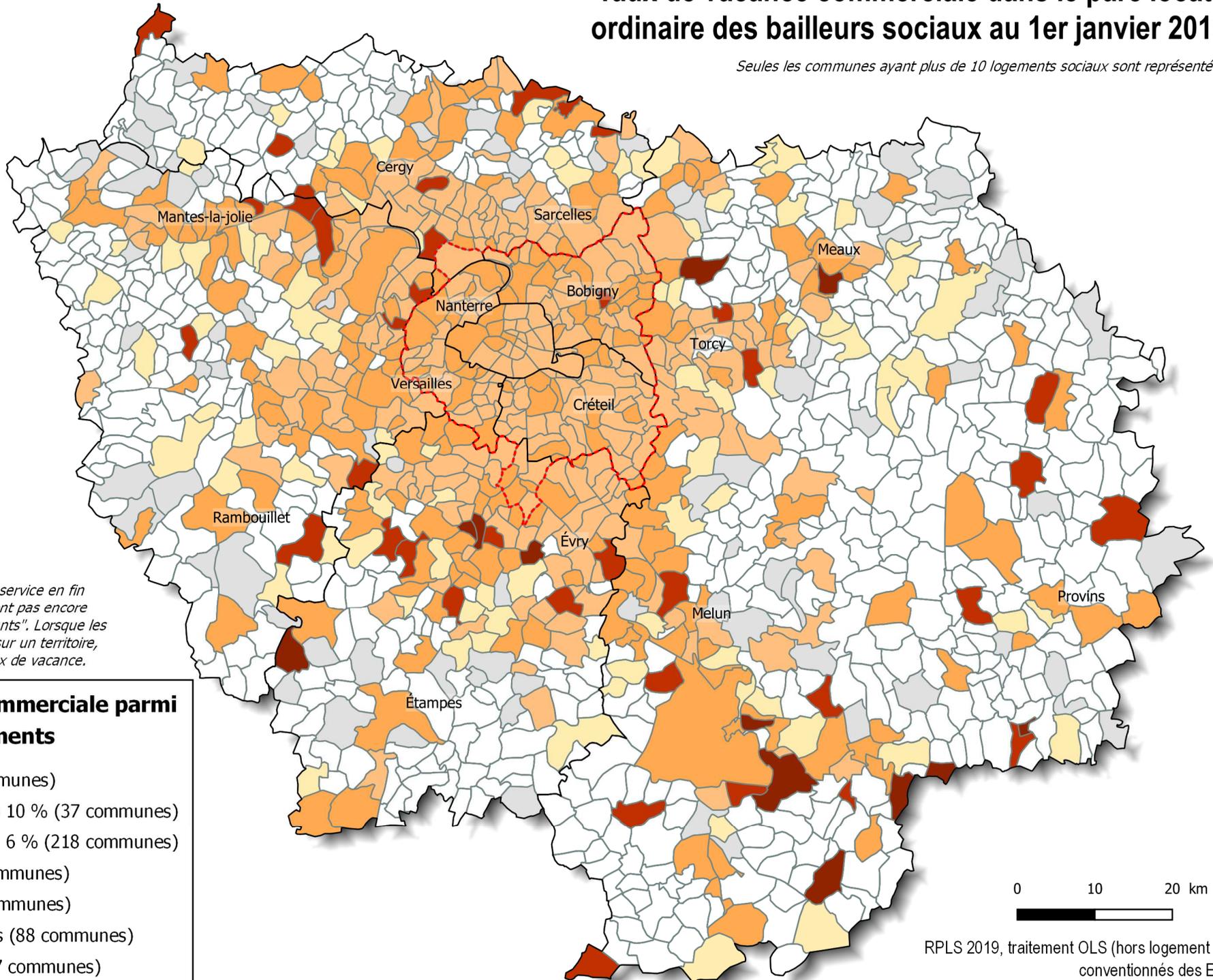


Taux de vacance commerciale dans le parc locatif ordinaire des bailleurs sociaux au 1er janvier 2019

Seules les communes ayant plus de 10 logements sociaux sont représentées



Taux de vacances commerciale parmi l'ensemble des logements

- Plus de 10 % (12 communes)
- Entre 6 % et moins de 10 % (37 communes)
- Entre 2 % et moins de 6 % (218 communes)
- Moins de 2 % (266 communes)
- Pas de vacance (89 communes)
- Moins de 10 logements (88 communes)
- Pas de parc social (577 communes)

MGP